

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

---

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ  
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N° AC274

présenté par  
Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur  
à l'amendement n° AC|223 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 5

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« deux ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , dans le respect des missions de service public définies à l'article 43-11, ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 6, supprimer les mots :

« qui sont ».

IV. – En conséquence, à l'alinéa 11, substituer aux mots :

« au sein du »

les mots :

« dans le ».

V. – En conséquence, rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 12 :

« Les projets de conventions stratégiques pluriannuelles ainsi que les avenants à ces conventions sont transmis aux commissions permanentes chargées des affaires culturelles, des finances et des affaires étrangères de l'Assemblée nationale et du Sénat. »

VI. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l’alinéa 13 :

« Le projet de convention stratégique pluriannuelle de la société France Médias ainsi que les avenants... *(le reste sans changement)*. »

VII. – En conséquence, à l’alinéa 15, substituer aux mots :

« de règlement »

les mots :

« relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l’année ».

VIII. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« compétentes »

les mots :

« chargées des affaires culturelles, des finances et des affaires étrangères ».

IX. – En conséquence, à la troisième phrase de l’alinéa 19, substituer aux mots :

« mis à disposition »

le mot :

« disponible ».

X. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« tout ou partie ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.